

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 19

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 21

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Blanc : 0
- Nul : 0

Date de convocation :

Le 6 février 2024

Date d'affichage :

Le 6 février 2024

DELIBERATION N° :

DC/2024-02-12/05

OBJET DE LA SEANCE :

Approbation CFU 2023

Budget annexe

« bâtiments commerciaux »

AR Prefecture

043-244300307-20240212-DC2024021205-DE  
Reçu le 19/02/2024

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Riotord (salle polyvalente),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Guy PEYRARD)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, GOUY Pascal, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel, POINAS Jean-Michel, et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. POINAS J.-M.  
Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

\*\*\*\*\*

M. le Président expose au Conseil Communautaire que la réglementation prévoit que la séance du conseil où le compte financier unique est débattu nécessite l'élection d'un Président de séance spécifique.

A ce titre, M. le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à cette élection.

Le Conseil Communautaire élit M. Jean-Pierre SANTY (1<sup>er</sup> Vice-Président), comme Président de séance à l'occasion du débat relatif au Compte Financier Unique de la collectivité (vote unanime – M. SANTY n'a pas pris part au vote).

M. SANTY (1<sup>er</sup> Vice-Président) présente alors au Conseil Communautaire le compte financier unique 2023 du budget annexe « bâtiments commerciaux » :

- Budget annexe « bâtiments commerciaux » ;
  - Dépenses de fonctionnement : 3 797.72 €
  - Recettes de fonctionnement : 6 000.00 €
  - Dépenses d'investissement : 386 418.71 €
  - Recettes d'investissement : 0.00 €

M. SOUVIGNET se retire et quitte la salle.

M. SANTY, Président de séance, indique alors qu'il y a lieu pour le Conseil Communautaire d'approuver le compte financier unique 2023 du budget annexe « bâtiments commerciaux ».

Vu la présentation effectuée du compte financier unique 2023 du budget annexe « Bâtiments commerciaux » de la Communauté de Communes,

Vu le montant des restes à réaliser 2023 pour le budget annexe « bâtiments commerciaux » à reporter sur le budget primitif 2024,

BUDGET BATIMENTS COMMERCIAUX			
Dépenses		Recettes	
2313	514 830.42 €	13273	503 470.79 €
		13361	140 000.00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE (M. le Président s'est retiré au moment du vote et n'a donc pas pris part au vote), après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve à l'unanimité des votants le compte financier unique 2023 du budget annexe « bâtiments commerciaux » de la Communauté de Communes.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Jean-Pierre SANTY  
Vice-Président,

Guy PEYRARD  
Secrétaire de séance,



**AR Prefecture**

043-244300307-20240212-DC2024021205-DE  
Reçu le 19/02/2024

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Prefecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*